





L'hôpital est un lieu d'accueil, de soins, de rééducation.

Nous avons pour objectif la qualité des soins, la prise en charge rééducative, votre satisfaction et celle de votre famille.

Nous avons pour mission de vous conduire vers la plus large autonomie possible, favoriser votre réadaptation et votre réinsertion familiale, sociale et professionnelle.

## LE BUREAU DES ADMISSIONS

Il est situé au pavillon Jacques Bourret et est ouvert du **lundi au vendredi de 8h à 16h20**.

## LES ACTIVITÉS DE SOINS

### Les activités médicales

Sous la responsabilité du médecin chef de service, le médecin responsable de l'unité suit les dossiers individuels de chaque patient, anime les réunions de synthèse en équipe, reçoit les patients et les familles, assure une visite au lit du patient.

Selon votre pathologie et vos capacités, le médecin prescrit les interventions des rééducateurs et autres intervenants.

L'interne assure une visite quotidienne.

Le médecin peut vous proposer de participer à un protocole de recherche.

### Les soins infirmiers

Sous la responsabilité du cadre de santé, les soins infirmiers sont dispensés par les infirmier(e)s en collaboration avec les aide-soignant(e)s.

La continuité des soins est assurée 24h sur 24.

Les infirmier(e)s planifient les soins et coordonnent leurs activités en concertation avec les autres intervenants.

L'équipe infirmière réalise un accompagnement et une prise en charge adaptés à votre situation et à vos problèmes de santé.

## LES ACTIVITÉS DE RÉÉDUCATION

Ce sont :

- Des prises en charges planifiées et coordonnées entre les intervenants, dans une dynamique interdisciplinaire et sous la responsabilité des cadres de rééducation.

- Une rééducation individualisée ou en groupe au sein d'un plateau technique complet.

- Une tenue adaptée et des chaussures de sport sont nécessaires.

- Le secrétariat de rééducation est à votre service pour vous aider à finaliser les procédures administratives en lien avec votre prise en charge en rééducation.

### La masso-kinésithérapie

Le kinésithérapeute aide à lutter contre les conséquences de vos déficiences. Il évalue vos capacités de mouvements. Il participe à la prévention, à la réduction à la compensation de vos limitations d'activités. Il utilise des techniques manuelles et instrumentales.

Le kinésithérapeute peut faire des préconisations dans le choix des aides techniques adaptées

### Les Activités Physiques Adaptées (APA)

Les moniteurs d'APA vous engageront dans la pratique d'activités physiques et sportives adaptées dans un but de rééducation, réadaptation et réhabilitation. Il va vous réapprendre à aimer l'activité physique, à limiter le déconditionnement et améliorer votre endurance. Il prépare au retour à domicile par des pratiques extérieures ou sorties.

### L'ergothérapie

L'ergothérapeute vous propose des activités, à visée de rééducation et des mises en situation pratiques pour optimiser votre autonomie dans tous les domaines (soins personnels, activités quotidiennes et domestiques, loisirs, travail).

Auprès de l'ergothérapeute, vous pouvez bénéficier d'adaptations et de conseils (étude et réalisation d'aides à l'autonomie, aménagement au domicile) pour organiser votre sortie en fonction de votre projet de vie. Des préconisations sont proposées dans le choix d'aides techniques ou de fauteuils roulants.

### L'orthophonie

L'orthophoniste est un thérapeute de la communication. Il diagnostique les troubles de la communication et de la déglutition. Il rééduque les troubles de la parole et du langage oral et écrit (dysarthrie, aphasie) de la voix, de la déglutition.

Les orthophonistes vous aident à retrouver le maximum de possibilités communicatives.

### La psychomotricité

La psychomotricité permet de faire le lien entre le corps et le psychisme en considérant la personne dans sa globalité. La prise en charge est essentiellement axée sur l'investissement et la conscience corporelle. Elle vous aide à cheminer dans l'acceptation de votre corps et de ses possibilités afin de reprendre conscience dans vos capacités.

### L'orthoptie

L'orthoptiste explore les fonctions visuelles, prend en charge les déséquilibres oculomoteurs, réalise les bilans orthoptiques : mesure de l'acuité visuelle, étude des mouvements oculaires, évaluation de la vision binoculaires, du champ visuel ou de la négligence spatiale unilatérale.

### La psychologie et la neuro-psychologie

Les psychologues et les neuro-psychologues évaluent vos difficultés cognitives (mémoire, attention, concentration) et comportementales dans l'objectif d'une meilleure réinsertion familiale, sociale et professionnelle. Ils peuvent également proposer des prises en charge psychologiques spécifiques (psychothérapie, prise en charge familiale, EMDR).

### La diététique

Les diététiciennes participent à votre prise en charge nutritionnelle en collaboration avec les équipes soignantes. Si votre état de santé le nécessite, elles réalisent sur prescription médicale des bilans diététiques et mettent en place des actions visant à améliorer votre état nutritionnel durant l'hospitalisation et en préparation de votre retour à domicile.

### Le restaurant des hospitalisés

Les repas pour certains patients, pourront être pris, après avis médical, au restaurant des hospitalisés ou en salle à manger de l'unité.

## LES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Les soins de pédicurie

Ces soins sont assurés sur prescription médicale et pris en charge par l'hôpital.

### La coiffure, l'esthétique

Vous pouvez prendre rendez-vous par l'intermédiaire du cadre de santé de votre unité. Le salon de coiffure et d'esthétique est situé au rez de chaussée du pavillon J Bourret. Les prestations de coiffure et d'esthétique sont payantes.

### L'animation, les associations

Un animateur socioculturel est présent dans l'hôpital pour mettre en place des projets d'ateliers créatifs, artistiques et culturels en tenant compte de vos attentes et suggestions. Plusieurs associations de bénévoles interviennent à l'hôpital tout au long de la semaine dans des domaines variés : prêt de livres, CD audio, activités manuelles, visites aux malades.

Pour en savoir plus :

[www.chu-lyon.fr](http://www.chu-lyon.fr)

(rubrique patients et espace usagers)

### L'École à l'hôpital

L'association "l'École à l'hôpital" peut vous aider dans la poursuite de vos études ou pour une remise à niveau. Renseignez-vous auprès du cadre de santé de votre unité.

### L'auto-école

Des cours de conduite sont dispensés sur décision médicale par un moniteur d'auto-école avec un véhicule aménagé, de manière à favoriser votre réinsertion.

Les cours de code et de conduite sont pris en charge par l'établissement pour les hospitalisés.

### Cafétéria, Presse

Une cafétéria et un service de presse, situés à l'entrée du foyer du pavillon J. Bourret, sont à votre disposition :

- de 10h à 18h du lundi au vendredi,

- de 13h à 18h les samedi, dimanche et jours fériés.

### Promenade

Le parc de l'hôpital (10 hectares) est à la disposition des hospitalisés et de leurs familles. Merci de prévenir l'équipe de votre unité quand vous quittez votre chambre pour une promenade.

### Horaires de visite

Conseillés de 12h à 20h30.

## LE SERVICE SOCIAL

Le service social travaille en étroite collaboration avec l'équipe médicale, paramédicale. Il contribue à la mise en œuvre du projet de soins et de sorties.

Le service social vous aide dans la régularisation de vos droits (dossier sécurité sociale, mutuelle, par ex ...) et vous informe de législation spécifique au handicap : aide à la constitution d'un dossier auprès de la MDPH (Maison Départementale de la Personne Handicapée)...

Il vous accompagne dans vos différentes démarches en vue de l'organisation de votre sortie de l'hôpital : aide à l'organisation du retour à domicile, à la recherche de logement adapté ou d'établissements, contacts avec les organismes d'orientation et de reclassement professionnel...

## RÉCLAMATIONS FACTURATION

En cas de problème de facturation, vous pouvez joindre le bureau du contentieux/facturation au numéro qui est au dos de votre facture : Tél . 04 78 86 20 96 ou par mail à : [ls.begestion@chu-lyon.fr](mailto:ls.begestion@chu-lyon.fr)



## Coordonnées téléphoniques des principaux interlocuteurs

STANDARD

9 (appel interne)  
ou **0825 0825 69**  
(0,15 euros/min)

SÉCURITÉ INCENDIE  
**18 30** (appel interne)

BUREAU DES ADMISSIONS  
**04 78 86 51 09**

SERVICE SOCIAL DES USAGERS  
- PAVILLON J.BOURRET  
**04 78 86 50 38**  
SERVICE SOCIAL DES USAGERS  
- PAVILLON P.DELORE  
**04 78 86 50 40**

RÉFÉRENT USAGERS ET CONTACT  
COMMISSION DES USAGERS  
**04 78 86 14 94**

RECETTE DES FINANCES DES HCL  
**04 72 40 70 66**

OUVERTURE  
EN 1969



46 966 JOURNÉES  
D'HOSPITALISATION  
ET 5 010 SÉANCES  
EN HÔPITAL DE JOUR



285 PERSONNELS  
NON MÉDICAUX  
ET 26 MÉDECINS



5 240  
CONSULTATIONS

